



District du Loiret, le 23 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Votre club n'est pas en règle avec l'article 44 du statut fédéral de l'arbitrage et vous n'êtes évidemment pas sans savoir les conséquences tant financières que sportives que cela entraîne.

Ce courrier concerne uniquement les clubs n'ayant pas de réfèrent ou ayant changé de réfèrent

Nous souhaitons par l'intermédiaire de cette lettre vous encourager vivement à doter votre club d'un Réfèrent en Arbitrage. Il peut s'agir d'un arbitre en activité ou d'un arbitre retraité mais également d'un de vos dirigeants motivé et déterminé à remplir la tâche qui lui sera confiée.

Les clubs qui comptent déjà dans leur rang un réfèrent peuvent témoigner de l'importance de ce rôle en termes de recrutement et fidélisation des arbitres.

Pour terminer de vous convaincre de la nécessité de créer cette fonction au sein de votre club, nous reproduisons ci-après l'article 44 du Statut de l'Arbitrage :

Chaque club désigne un « réfèrent en arbitrage ». Ce réfèrent est le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il est ainsi responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres. La ligue et ses districts organisent des formations spécifiques à destination des postulants « référents en arbitrage ».

Nous vous prions de bien vouloir remplir le coupon en lien dès que vous aurez trouvé la personne adéquate et nous le retourner par voie informatique. Des réunions de formation seront organisées à ce titre afin d'assurer la formation pratique de votre candidat.

Le samedi 17 Novembre 2018 de 9h30 à 12h au District du Loiret

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

Réponse impérative avant le 09 novembre 2018

Le Président du District
Bernard BOURILLON

Pour la CDPA
Gilbert BÉCU

Nom du club :

Nom du Candidat :Prénom :

Adresse :

Code Postal :Ville :

Téléphone :Mail :@.....

Assistera à la séance de formation à la fonction de Réfèrent en arbitrage le 17 novembre 2018 au District du LOIRET

Ce coupon est à renvoyer à l'adresse suivante : bblot@loiret.fff.fr